

Date de la convocation : 19/08/2015  
Date de l'affichage : 01/09/2015

Nombre de conseillers en exercice: 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres votants : 13

Transmis au contrôle de légalité le : 01/09/2015

### **Séance du 28 AOUT 2015**

**L'an deux mil quinze, le vingt-six août à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion municipale, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard COINSMANN, Maire.**

**Sont présents :** Gérard COINSMANN, Joël CAPEL, Annick GRAJON, Pierre PAQUOTTE, Hannelore LOUIS, Anne SZYMCZUK, Nathalie PETITJEAN, Sylvaine COCHE, Martine HALTER, Malik BOULEFRAKH, David EVRARD, Pascal DIDIER et Jean-Louis SZATMARI.

**Sont absents :** Anne-Marie COSTA, Bruno PRONGUE

Nathalie PETITJEAN est élue secrétaire de séance.

Pascal DIDIER est arrivé en cours de séance lors du vote de la délibération n°5

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer

Le compte-rendu et le procès-verbal du 17 juin 2015 transmis n'appellent aucune observation.

---

#### **N°1 : Enseignement (8.1) Réforme des rythmes scolaires : NAP**

Mme GRAJON, Adjointe au maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, indique aux conseillers municipaux qu'il convient de prévoir l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires et que la délibération prise le 17 juin 2015 doit être modifiée en ce qui concerne les postes d'animateurs..

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'**association EXIL MUSIQUE dont le siège social est situé 3, lotissement Menjoulic à St Martin d'Oney, représenté par MARTIN Jean-Claude.** Cette convention concerne l'organisation d'activités musicales à hauteur de 1 heure 30 minutes par semaine au tarif de 55 € /la séance du 01 septembre 2015 au 05 juillet 2016.
- **MODIFIE la délibération du 17 juin 2015 et CREE DEUX** postes d'animateur à temps non complet de 1h 14 minutes au motif d'un accroissement d'activité temporaire, article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 du 01/09/2015 au 05/07/2016
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

#### **N°2: Fonction publique : Personnel contractuels (4.2.1) Convention mise à disposition de personnel de la commune d'Hériménil**

Madame GRAJON, adjointe aux services scolaires, informe les conseillers que, dans le cadre des Nouvelles d'Activités Périscolaires, la commune d'Hériménil met à disposition de notre commune un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi 3 heures par semaine.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de l'autoriser à signer la convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, par la commune d'Hériménil, d'un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi /contrat unique d'insertion 3 heures hebdomadaires durant les périodes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016.

## Procès verbal des délibérations du Conseil municipal de la Commune de REHAINVILLER

### N°3 : Finances Locales : Divers (7.10) Dotation d'investissement transitoire

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'il conviendrait de déterminer les éléments concernant la dotation d'investissement transitoire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :**

- **SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention au titre de la dotation d'investissement transitoire, pour la réalisation de la dépense suivante :

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
PRESTINI	Extension déversoirs d'orage	26 271.60 TTC

- **CERTIFIE** que la dépense correspondante a été imputée en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2015.

### N°4 : Finances Locales : Divers (7.10) Dotation de solidarité 2015

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'il conviendrait de déterminer les éléments concernant la dotation de solidarité 2015.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :**

- **SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention au titre de la dotation de solidarité annuelle 2015, pour la réalisation de la dépense suivante :

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total</i>
ECLATEC	Luminaire Le Fonteny	6 554.16 € TTC soit 5 460 € HT

- **CERTIFIE** que la dépense correspondante a été imputée en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2015.

### N°5 : Aide sociale (8.2) opération « aide au premier départ »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une aide au premier départ en centre de vacances était versée aux familles lors de la précédente municipalité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de cette aide et de définir les modalités de participation de la commune.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de participer à l'opération « Aide au premier départ en centre de vacances »
- **PRECISE** que la participation communale pouvant être attribuée par enfant est de **80 €**.
- **DECIDE** de limiter le nombre d'enfants pouvant bénéficier de cette opération à dix par an.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette aide.

---

**N°6 : Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Privé (3.6) Vente de bois**

Monsieur CAPEL Joël, Adjoint au Maire en charge de la gestion de la forêt communale informe les conseillers municipaux que, par délibération du 22 octobre 2014, le programme de marquage des coupes de bois au titre de l'année 2015 établi par l'Office National des Forêts sur les parcelles 9-10-11-26 et 33 pour partie avait été accepté.

Il précise que plusieurs documents sont parvenus en mairie concernant ce programme de marquage.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'exploitation à intervenir avec l'entreprise BOIS et TRAVAUX domicilié à BULT sur les parcelles 9-10-33p :
  - au prix de 10.55 €/m<sup>3</sup> HT pour l'abattage
  - au prix de 8.00 €/m<sup>2</sup> pour le débardage
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Office National des Forêts concernant l'assistance technique sur les travaux d'exploitation de la saison 2015 pour un montant de **1 332 € HT**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat concernant le dégagement et dépressage d'une régénération pour un montant de **352.25 € HT/ha** avec l'entreprise FTC BOIS – WEISS de DENEUVRE (54120) sur la parcelle 33p
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat concernant l'entretien d'un cloisonnement sylvicole pour un montant de **164 € HT/ha** avec l'entreprise KRETZ de OSTHOUSE ( 67150) sur les parcelles 12.13.17 et 33p.

---

**N°7 : Institutions et vie politique: Fonctionnement des assemblée (5.2) : commission urbanisme**

Monsieur le maire informe les conseillers que l'élaboration du Plan Local d'urbanisme va mobiliser les représentants de la commission urbanisme pendant plusieurs mois. Il précise que deux à trois réunions seront programmées par mois et que chacun devra se rendre disponible.

Monsieur BOULEFRAKH Malik indique que ses responsabilités professionnelles et associatives ne lui permettront pas d'être suffisamment présent et Madame HALTER Martine souhaite prendre part à cette commission.

**Après en avoir délibéré, à 12 VOIX POUR et UNE ABSTENTON ( Mme HALTER), le Conseil Municipal**

- **DECIDE** de modifier la commission urbanisme ainsi :

- Urbanisme	CAPEL Joël- GRAJON Annick- DIDIER Pascal-HALTER Martine- PRONGUE Bruno
-------------	--

**Procès verbal des délibérations  
du Conseil municipal de la Commune de REHAINVILLER**

---

**N°8 : Finances Locales : Divers (7.10) Admission en non valeur**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Centre des Finances Publiques de Blainville sur l'Eau vient de nous faire parvenir une demande d'admission en non-valeur concernant deux factures d'eau de 2012 et 2013 relative à la propriété de feu M. FLEURANCE et de l'impossibilité de recouvrer la somme de 14.40 €TTC.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :**

- **ADMET EN NON VALEUR** la somme de 14.40 € TTC correspondant aux factures d'eau de 2012 et 2013 de l'habitation de M. FLEURANCE.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6541 Créances admises en non valeur du budget communal

---

**Délégation du conseil municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

Le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé sur les parcelles suivantes :  
ZA 253- 29 Le fonteny appartenant à M et Mme STROINSKI  
ZA 491, 43 rue des Platanes appartenant à M. PIERRON Yannick  
D231-13 rue du Lt Yves de Ravinel appartenant à Ms BOULEFRAKH et DIGNIEL  
ZA592-30 rue Barbelin appartenant à NEXITY CONSEIL

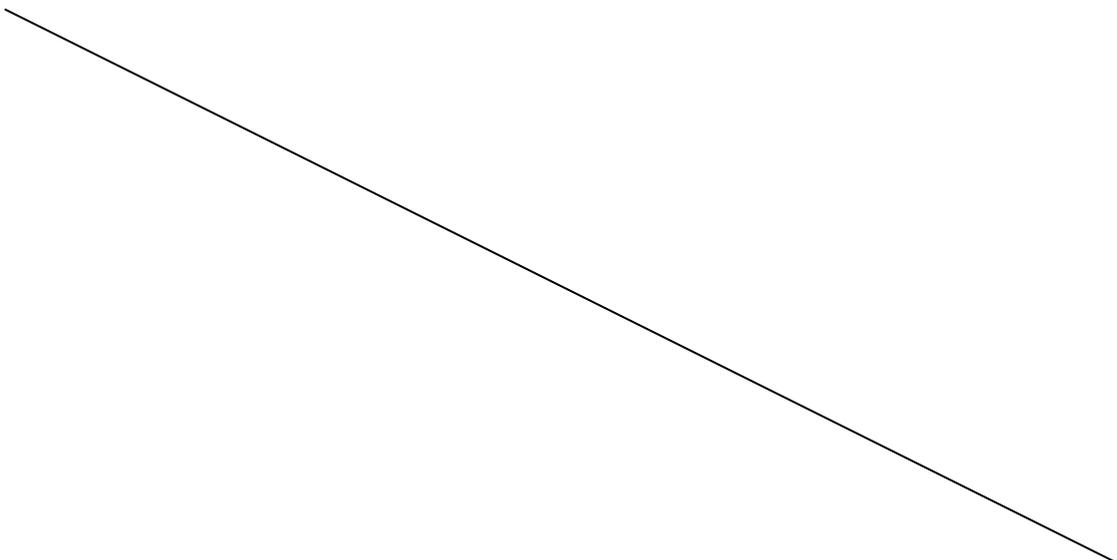
**Questions et informations diverses :**

**Voirie :** Les marquages de la RD 914 à Chaufontaine et dans le village ont été refaits pour un montant de 8836.24€.

**Eclairage public :** 15 luminaires ont été changés au Fonteny pour un montant de 6554.16€ TTC.

**Forêt :** M. CAPEL précise le contrat d'aménagement forestier ONF-Commune 2014-2020 prévoyait plus de coupes et d'abattage que la commune ne réalise actuellement.

**Arrêt de bus :** un passage piéton est envisagé au niveau de l'entreprise ESKA DERICHEBOURG



---

**Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.**

*N°1 : Enseignement (8.1) Réforme des rythmes scolaires : NAP*

*N°2: Fonction publique : Personnel contractuels (4.2.1) Convention mise à disposition de personnel de la commune d'Hériménil*

*N° 3 : Finances Locales : Divers (7.10) Dotation d'investissement transitoire*

*N°4 : Finances Locales : Divers (7.10) Dotation de solidarité 2015*

*N°5 : Aide sociale (8.2) opération « aide au premier départ »*

*N°6 : Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Privé (3.6) Vente de bois*

*N°7 : Institutions et vie politique: Fonctionnement des assemblée (5.2) : commission urbanisme*

*N°8 : Finances Locales : Divers (7.10) Admission en non valeur*

Gérard COINSMANN, Maire	Joël CAPEL	Annick GRAJON	Pierre PAQUOTTE
Hannelore LOUIS	Anne-Marie COSTA	Bruno PRONGUE	Nathalie PETITJEAN
Sylvaine COCHE	Pascal DIDIER	Anne SZYMCZUK	David EVRARD
Malik BOULEFRAKH	Martine HALTER	Jean-Louis SZATMARI	